



## **Projet de travaux d'aménagement du FOGEO Compte rendu de la réunion d'information à Arzon le 3 décembre 2011**

Cette Réunion était organisée et animée par M. Laurent LABEYRIE, maire-adjoint de la commune d'Arzon, délégué à l'environnement, au développement durable, aux modes de transport et aux nouvelles technologies de communication.

### **1. Les participants.**

Etaient présents :

- Michèle FARDEL (Bretagne vivante),
- 1 représentant du conseil syndical des copropriétaires des Terrasses n° 1,
- 2 représentants du conseil syndical des copropriétaires des Terrasses n° 2,
- 3 représentants de l'association des hameaux du Greuh et Saihent,
- Henri GIRARD (Eau et Rivières)
- Frédéric PINEL (Grains de sable),
- Jacky BARÇON et Jean DUCHET (Sémaphore).

*Au cours du tour de table de présentation des participants, les représentants des copropriétaires des Terrasses 1 et 2 se sont désolidarisés des positions exprimées par certains copropriétaires de leurs résidences.*

### **2. Rappel de l'historique par M. Laurent LABEYRIE : principaux points**

- Un programme de gestion et d'entretien de la plaine du FOGEO, prévu depuis 20 ans n'a jamais été mis en route. La commune a donc pris la décision de lancer un appel d'offres pour concrétiser ce projet en désignant un maître d'œuvre.
- La société GBS a été retenue. C'est la première mouture de son projet, qui n'était pas finalisé, qui a soulevé la polémique de cet été.

- La municipalité d'Arzon a confié à l'ONF, la réalisation d'un diagnostic sur l'état des arbres situés au FOGEO, mission qui entre dans le cadre de sa mission globale auprès de la commune.
- Ce diagnostic a été remis en octobre.
- Au vu de ce rapport, le conseil municipal a pris 2 décisions majeures :
  - ne pas pratiquer d'abattage systématique mais établir un plan pluriannuel d'abattage,
  - décomposer le projet d'aménagement en deux phases.
- Après la mise en cause de l'ombrage portée par les arbres sur les eaux stagnantes, il est admis que la pollution des noues (par des Escherichia coli, notamment) est liée en réalité au mauvais état des canalisations EU et EP de la commune (environ 60 km de canalisations à rénover).

### **3. Présentation des phases du projet.**

Le projet ensuite présenté est déclaré avoir pris en compte :

- la fragilité de la dune grise dont le renforcement de la sauvegarde est déclaré prioritaire par M. LABEYRIE,
- le diagnostic de l'ONF : manque de diversité des plantations, envahissement progressif des robiniers-faux acacias, fort développement des pins de Monterey, présence d'un cône salin à 2 ou 3m de profondeur, etc.,
- les contraintes d'usage des riverains et des touristes balnéaires.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité le développement en deux étapes de ce projet d'aménagement.

Une rencontre est prévue avec la Société GBS, au cours de la semaine du 6 décembre, pour savoir si cette entreprise s'engage à assurer la maîtrise d'œuvre de ce projet ainsi redéfini. Dans l'éventualité d'un renoncement, un nouvel appel d'offres serait lancé.

#### **1ère étape (hiver 2011 – 2012) : Zone nord.**

- **Réhabilitation hydraulique des noues** qui seront élargies, moins profondes (- 50 cm), plus sinueuses et rapprochées des chemins.
- **Aménagement paysagé et végétalisé** : abattage de 60 arbres (33 robiniers, 15 aulnes, 9 peupliers, 1 pin laricio, 2 pins insignis (pins de Monterey) dont l'autorisation a été notifiée le 24/11/2011 par la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer).

#### **Seconde étape (2012 -2014) : Zone sud.**

- **Poursuite des aménagements hydrauliques et paysagés.** Noues orientées est-ouest, pompage doux des eaux de ruissellement (débit 100l / h). Poursuite du plan pluriannuel d'abattage.
- **Aménagements ludiques et touristiques.**

#### **4. Stockage des vases de Port Crouesty.**

Selon M. LABEYRIE, il serait exclu d'envisager l'évacuation des vases issues du prochain dragage de Port Crouesty sur la plaine du FOGEO. Nous aurons plus d'informations sur ce sujet au cours de la réunion du comité de suivi des produits de dragage des ports est-morbihanais qui aura lieu le 15 décembre prochain et à laquelle l'association Sémaphore participe.

#### **5. La position de Sémaphore sur le projet d'aménagement de la plaine du FOGEO.**

Une information fournie plus en amont aurait sans doute évité la polémique estivale, révélatrice d'une réelle inquiétude.

Au nom de Sémaphore, nous remercions la municipalité d'Arzon, et en particulier M. LABEYRIE, de nous avoir enfin éclairés sur ce projet.

Les contours du projet, du moins dans sa 1ère étape (2011-2012), semblent avoir été ramenés à de justes proportions, en s'inscrivant dans un plan de gestion pluriannuel de la flore et de faune.

Sémaphore suivra néanmoins avec attention les composantes de la deuxième étape du projet qui seront directement en interaction avec la zone maritime Natura 2000, notamment les aménagements hydrauliques et la dune grise.

Compte-tenu du caractère très sensible de ces sujets, nous émettons le vœu qu'une démarche réellement participative soit mise en place pour cette seconde phase, évitant ainsi rumeurs, incompréhensions et polémiques.